

## HONORAIRES DE LOCATION & GESTION LOCATIVE 2019

### HONORAIRES SUR GESTION DES TRAVAUX (charge bailleur)

\* 3% TTC du montant HT des travaux gérés avec un plafond de 75€ / chantier

### HONORAIRES DE NEGOCIATION

\* Pour les locaux d'habitations, mixtes et meubles (A la charge du bailleur)  
5 % TTC du loyer annuel charges incluses

\* Pour les locaux commerciaux ou professionnels (A la charge du preneur)  
Sans reprise : 20% TTC du loyer annuel charges incluses  
Avec reprise : 15% TTC du loyer annuel charges incluses

### HONORAIRES DE VISITE / CONSTITUTION DE DOSSIER / REDACTION D'ACTE

\* Pour les locaux d'habitations et mixtes (A la charge de chacun : locataire et bailleur)

Zone très tendue : 12€ / m<sup>2</sup> de surface habitable  
Zone tendue : 10€ / m<sup>2</sup> de surface habitable  
Zone non tendue : 08€ / m<sup>2</sup> de surface habitable

(Plafond variant selon la zone géographique - définie selon liste annexée à l'article du 1.8.2014 prise en application de l'article R. 304-1 du CGI)

### FRAIS DE DOSSIER TRAITEMENT CONTENTIEUX LOCATIF (impayés/dégradations)

75,00 € T.T.C (à la charge du bailleur) - Hors dossier soumis à l'assurance Garantie des Loyers

### EDITION ANNUELLE BORDEREAU REVENUS FONCIERS PROPRIETAIRE

110,00 € T.T.C (par année et par adresse fiscale)

### PRESTATIONS PARTICULIERES (à la demande et charge expresse du mandant)

Représentation aux expertises	:	75€ TTC / RDV
Traitement dossier de subvention (ANAH, ADP, Syndic)	:	75€ TTC / Dossier
Vacation diverse sur site locatif (pré visite, visite patrimoniale)	:	75€ TTC / Heure
Traitement congé locataire par Huissier	:	65€ TTC / Heure
Suivi dégat des eaux logement	:	75€ TTC / Dossier
Contrôle réalisation travaux locatif (incluant rédaction du protocole)	:	75€ TTC / dossier trx

### Ces honoraires de gestion et de location sont déductibles à 100% de vos revenus fonciers

### ENVOI COPIE BAIL LOCATION + COPIE RELEVES CHARGES

\* 5€ TTC / demande (charge bailleur ou locataire selon demande)

### HONORAIRES ETAT DES LIEUX (valable pour une entrée OU : une sortie)

\* Réalisation par Huissier de Justice (A la charge du bailleur)  
Studio / 1 pièce : 350,00 € TTC  
2 à 3 pièces : 450,00 € TTC  
4 pièces et plus, maison : 550,00 € TTC  
Local commercial / Prof. : 490,00 € TTC

\* Pour les locaux d'habitations et mixtes (Soumis à la loi du 6 Juillet 1989 & Meublés)  
3 € T.T.C / m<sup>2</sup> de surface habitable (A la charge de chacune des parties : locataire et bailleur)

### HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE

Renouvellement bail commercial : 500,00 € TTC (à la charge du  
Rédaction bail professionnel / commercial : 950,00€ TTC locataire/Preneur)

### HONORAIRES DE NEGOCIATION BOXES / PARKINGS/ REMISES

200,00 € TTC (Forfait pour moitié bailleur / moitié locataire)

### CONSULTATION DE COMPTE PROPRIETAIRE BAILLEUR PAR INTERNET

Par compte client (adresse fiscale) : 3€ TTC / Mois

### HONORAIRES DE GESTION (Compte rendu de gérance mensuel)

7 % H.T des sommes encaissées + T.V.A au taux en vigueur

### ASSURANCE GARANTIE LOYERS / DEGRADATION / VACANCE LOCATIVE

-> 2,80 % TTC	(Garantie paiement des loyers impayés*)
-> 3,00% TTC	(Garantie paiement des loyers impayés / Dégradation immobilière*)
-> 4,50 % TTC	(Garantie paiement des loyers impayés / Vacances Locative*)

\*cf conditions générales en agence